

Le Conseil,

Vu le rapport du 1er décembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre des opérations de développement social urbain à intervenir à Meyzieu et pour accompagner la réhabilitation des immeubles, la mise en oeuvre du projet de réaménagement des espaces extérieurs du quartier des Plantées s'effectue par phases, au fur et à mesure de la réalisation des travaux lourds de réhabilitation des parties communes du bâti.

La présente action constitue la deuxième tranche de l'opération de réaménagement des espaces extérieurs. Elle sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Meyzieu et prévoit notamment :

- le traitement en espaces verts des pieds d'immeubles,
- la création d'un parc de stationnement desservant l'immeuble Le Limoges,
- la création d'un cheminement pour piétons dallé,
- la création d'espaces verts engazonnés,
- le paysagement des pignons des immeubles Le Dunkerque et Le Limoges,
- la mise en propreté du terrain de jeux et la plantation d'arbres.

Elle est estimée à un coût global de 3 578 202 F TTC pour lequel le financement prévisionnel serait le suivant :

| | |
|----------------------|-------------|
| - Etat | 642 000 F |
| - Communauté urbaine | 1 468 101 F |
| - commune de Meyzieu | 1 468 101 F |

Dans le cas où le montant de la subvention de l'Etat serait différent du montant prévisionnel, les sommes restant à la charge des collectivités seraient ajustées sur la base du maintien de la parité financière entre la communauté urbaine de Lyon et la commune de Meyzieu ;

B - Propose, compte tenu de ces éléments, de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement de cette participation, d'un montant prévisionnel de 1 468 101 F net de taxes, à la commune de Meyzieu.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention à intervenir avec la commune de Meyzieu.

3° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de la communauté urbaine de Lyon - exercices 1999 et suivants - section de fonctionnement - compte 657 140 - fonction 66 - opération 0053.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,